

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absent	0
Votants par procuration	3
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Étaient excusés :

Madame Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Madame Arlette LECACHEUR
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX	qui donne pouvoir à	Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

Délibération n° : D.13/04.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 09.04.2025

Délibération n° : D.13/04.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-6 et L123-8 et R123-7 à R123-28,

Vu l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités établit son Règlement Intérieur, lequel a vocation, à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R123-7 à R123-28.

Considérant l'obligation de créer une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) portant sur la gestion et l'exploitation du service de portage de repas à domicile, approuvée par la délibération n° D.03/03.2025 du 11 mars 2025,

Considérant la nécessité de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour permettre de désigner le titulaire du marché public relatif au portage de repas à domicile, approuvée par la délibération n° D.05/04.2025 du 11 mars 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne tel que présenté en annexe

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS